

REGISTRE DES INCIDENTS ET DES COMPORTEMENTS LIÉS AU HARCÈLEMENT



**13,5 MILLIONS
de personnes
sont victimes de
harcèlement
obsessionnel
chaque année**



QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT OBSESSIONNEL ?

Bien que les définitions juridiques du harcèlement varient d'une juridiction à l'autre, une bonne définition pratique du harcèlement est la suivante :

Un modèle de comportement répété à l'égard d'une personne spécifique qui amènerait une personne raisonnable à craindre pour sa sécurité ou celle d'autre, ou lui causerait une détresse émotionnelle substantielle.

Si vous êtes victime de harcèlement, il peut être essentiel de tenir un registre des incidents et des comportements liés au harcèlement. Cela peut s'avérer particulièrement utile si vous décidez de faire appel à la justice pénale ou civile. L'enregistrement de ces informations vous aidera à documenter le comportement en vue d'une demande d'ordonnance de protection, d'un divorce ou d'une demande de garde d'enfant, ou de poursuites pénales. Cela peut également vous aider à vous souvenir des incidents individuels plus tard, ce dont vous pourriez avoir besoin à des fins de signalement.

Le registre de harcèlement doit être utilisé pour enregistrer et documenter tous les comportements liés au harcèlement. Lorsque vous signalez l'incident, notez le nom de la personne et l'organisme auquel vous vous adressez, y compris tout numéro de badge ou d'identification qu'elle pourrait avoir. Si vous faites un rapport à quelqu'un, vous pouvez lui demander de vous en fournir une copie pour vos dossiers.

Remarque importante : étant donné que ces informations pourraient être présentées comme preuves ou communiquées par inadvertance au harceleur à l'avenir, n'incluez pas dans le journal des informations que vous ne souhaitez pas que le harceleur voie.

Voici quelques exemples d'incidents et de comportements à enregistrer : appels téléphoniques, textes et messages harcelants ou répétés ; vous suivre ou vous attendre ; vous envoyer des lettres ou des cadeaux ; vous suivre à la trace ; endommager vos biens ; répandre des rumeurs à votre sujet ; publier des informations privées ou des photos de vous ; usurper votre identité ; pirater vos comptes ; vous menacer ou menacer vos proches ; et menaces communiquées par l'intermédiaire d'autres personnes.

Joignez au journal une photographie du harceleur, des photocopies des ordonnances restrictives, des rapports de police et d'autres documents pertinents. Gardez-le en lieu sûr et ne dites à une personne de confiance où se trouve votre journal. Certaines personnes préfèrent conserver une copie numérique du journal sur leur ordinateur ou leur téléphone. Il est important de se demander si le harceleur peut avoir accès à votre téléphone ou à votre ordinateur.

Documenter un comportement de harcèlement peut être une tâche difficile et épuisante sur le plan émotionnel. Un défenseur local dans votre communauté peut vous apporter un soutien, des informations sur les options qui s'offrent à vous et vous aider à planifier votre sécurité.

Ce projet a été soutenu par la subvention n° 2017-TA-AX-K074 accordée par le Bureau de la violence contre les femmes, Département de la justice des États-Unis. Les opinions, résultats, conclusions et recommandations exprimés dans cette publication/programme/exposition sont ceux de l'auteur/des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue du ministère de la Justice, Office on Violence Against Women.

1000 Vermont Avenue NW, Suite 1010 | Washington, DC 20005 | (202) 558-0040 |

